

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AXE DU VALLON  
**MÉMOIRE**  
PRÉSENTÉ AU BUREAU DES AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
LE 2 JUIN 2004

Bonjour,

Mon nom est Simon Lépine, je représente un groupe de citoyens résidents des rues Carré Cluseau, de Superbe et de Boulogne du quartier Neufchâtel à Québec.

Il y a environ un an, une centaine de résidents concernés directement par le projet (leur résidence étant dans la majorité des cas adossée au futur axe routier) apposaient leurs noms sur une pétition visant à demander quelques changements au parcours connu à l'époque, afin d'amoindrir au maximum les effets néfastes de l'implantation de cet axe routier à quelques mètres de leurs résidences.

Le fait d'instaurer un tel axe routier à 10 ou 15 mètres des lignes de terrain des résidences concernées a un effet néfaste sur notre environnement actuel. En effet, l'effet sonore découlant de l'instauration de cet axe routier arrive facilement en tête de liste des impacts que les résidents auront à vivre. C'est la raison pour laquelle les résidents du secteurs avaient clairement fait valoir leur volonté d'obtenir un élargissement de la zone tampon proposée (l'élargissement à 25 mètres au lieu de 10 ou 15 mètres tout dépendant de la rue concernée) et l'ajout de conifères imposants en plus de la butte déjà proposée pour amoindrir au maximum les effets sonores et visuels du futur axe routier.

Outre les impacts sonores, il ne faut pas mettre en retrait les effets négatifs visuels ainsi que la pollution apportée par cette augmentation du flux de véhicules qui circuleront sur ce tronçon routier.

On nous demande si le projet est acceptable dans le milieu? Les signataires de la pétition étaient parfois contre, parfois pour, le projet. Tous s'entendaient toutefois pour dire que si le projet était mené à terme, il devait l'être dans le plus grand respect des résidents du secteur qui seront les plus touchés par le prolongement de cette artère.

Pour avoir assisté à la quasi totalité des rencontres touchant ce projet, je vous dirais personnellement que ce projet tel que présenté ne respecte pas les citoyens concernés. Même si le projet a été déplacé d'environ 100 mètres vers l'ouest pour une partie des rues mentionnées dans ce mémoire, il reste que la rue du Carré Cluseau est demeurée à 15 mètres du futur axe routier, tel que prévu initialement. Cet espace est nettement insuffisant avec les mesures mises en place pour atténuer le son pour assurer une quiétude quasi acceptable des résidents de cette rue. De plus, les résidents plus au sud se sont vus imposer une série de résidences unifamiliales adossées à leurs demeures, avec, près de

l'autoroute, des blocs appartements à 4 ou 5 étages qui sont actuellement inexistantes dans ce secteur résidentiel.

La solution proposée n'est pas selon moi la proposition ayant le moins d'impact sur le milieu concerné. Actuellement, les gens visés bénéficient d'une très grande quiétude, d'un espace visuel exceptionnel et d'une qualité d'air plus qu'acceptable. Il est évident que pour les résidents concernées mentionnées dans ce mémoire, l'ajout d'un espace vert avec beaucoup de boisé (d'au moins 50 mètres) séparant l'autoroute des résidences permettrait de récupérer quelque peu la quiétude actuelle, que ce soit au niveau sonore, visuel et faunique, tout en offrant aux utilisateurs de l'axe routier un aspect visuel nettement amélioré. Soit dit en passant, je demeure sur la rue Carré Cluseau tout près du boulevard Bastien et j'ai eu l'occasion de voir deux chevreuils directement dans ma cour au cours des trois dernières années.

On semble vouloir sacrifier la quiétude des résidents au détriment d'une plus importante entrée de taxes foncières avec l'instauration d'un nombre important de nouveaux logements dans le secteur. Il y a sûrement un juste milieu à atteindre.

J'en viens maintenant au cœur de mon mémoire, soit les éléments qui devraient être modifiés.

Comme mentionné précédemment, **il serait nettement plus souhaitable** pour les résidents concernés, d'avoir un boisé d'environ 50 mètres avec butte à proximité de l'autoroute (au lieu d'instaurer la butte à proximité des résidences). Cette situation serait possiblement la plus souhaitable pour les résidents riverains. Incluant les résidents du Carré Cluseau.

Notre demande et pétition visaient à demander un élargissement de la zone tampon à au moins 25 mètres, et l'ajout de conifères imposants en plus de la butte, pour atténuer l'aspect sonore et visuel du futur axe routier.

Nous croyons qu'il est possible de déplacer l'axe routier encore un peu plus vers l'ouest, et plus spécifiquement pour les résidences plus au nord en l'occurrence, celles situées sur la rue Carré Cluseau pour lesquels une zone tampon uniquement de 15 mètres est prévue. Avec les différents arguments présentés lors des audiences du BAPE, nous croyons que cette demande est réalisable et que la zone tampon devrait même aller au-delà de notre demande initiale minimale de 25 mètres. Voici les principaux arguments visant à appuyer notre demande :

- De l'autre côté de l'autoroute, il y a un projet domiciliaire prévu. Toutefois il n'y a rien à l'heure actuelle à cet endroit, ce ne sont là que des projections. Tout peut être modifié et repensé alors que nos résidences ne peuvent être déplacées.
- Un excédent de l'emprise non utilisée (d'environ 20 mètres) est rétrocédé du côté ouest de l'autoroute alors que les propriétaires riverains, sis du côté est, voient l'autoroute s'implanter à la limite de leur terrain.

- Le nombre de décibels calculé est à la limite de l'acceptable avec la zone tampon et l'écran suggéré. Pour les résidents de la rue Carré Cluseau, cela est d'autant plus vrai avec le nouveau parcours suggéré où l'on conserve la zone tampon de seulement 15 mètres.
- Le calcul au niveau des décibels est effectué en fonction d'une moyenne de 24 heures et en aucun temps lors de la première partie des audiences, les personnes concernées n'ont été en mesure de nous indiquer les « pics » de décibels atteints durant une journée. Si les volumes sont déjà à la limite de l'acceptable, il y a fort à parier que ceux-ci seront dans une limite considérée comme non acceptable pour les périodes plus achalandées.
- Le calcul des décibels dans le secteur des Mesnils à 250 mètres de l'autoroute serait pratiquement le même (52 dba) que celui retrouvé de l'autre côté de la butte pour les résidents du Carré Cluseau qui ne sont qu'à 15 mètres de l'axe routier (55 dba). Cela démontre quelque peu la difficulté rencontrée pour estimer le volume de décibels prévu après l'instauration de l'axe routier.
- Le flot de circulation prévu sur cette artère quotidiennement serait l'équivalent de ce qui circule actuellement sur le boulevard de l'Ormière, donc relativement important,
- Le fait qu'il y a une pente augmente le niveau sonore dû à la compression et à l'accélération des véhicules. Cette pente a été estimée à 7% de dénivellation. De plus les véhicules doivent accélérer ou décélérer au départ et à l'arrivée à une intersection qui sera tout près, soit au coin du boulevard Bastien.
- Le fait d'avoir l'axe routier à proximité des résidences fait en sorte que les lumières de rues en soirée seront une nuisance certaine pour permettre un sommeil adéquat.
- Tel qu'expliqué lors des premières rencontres du BAPE, la pente descendante des rues touchées fait en sorte que la butte instaurée dans la zone tampon perd de son efficacité lorsque l'on regarde vers le sud. Ainsi, si je regarde vers le sud, compte tenu que le terrain de mon voisin est 6 pieds plus bas que le mien, et que le sien est 6 pieds plus élevé que celui de son voisin, la butte suit la même pente. Ainsi, en regardant vers le sud, je vois les véhicules circuler par-dessus la butte. Celle-ci n'élimine donc aucun bruit en provenance de cette direction.  
On m'a répondu lors des audiences qu'on ferait un écran antibruit tout près du métro, cet écran éliminerait le bruit provenant du Boulevard Bastien mais cela n'éliminerait pas la problématique de la pente de la rue où l'on voit carrément par-dessus la butte en regardant vers le sud.
- Selon le promoteur et les gens de la santé publique, le nombre de décibels diminue de façon importante lorsque nous sommes à l'intérieur des résidences. Il ne faut pas oublier qu'en cas de canicules l'été, les fenêtres sont continuellement ouvertes et que le bruit est pratiquement le même qu'à l'extérieur.
- La majorité des résidences sur la rue Carré Cluseau, sont des résidences à deux étages, la butte de 2 à 2,5 mètres suggéré n'est d'aucune utilité pour diminuer le niveau sonore au deuxième étage de ces résidences. Tel que répondu par le promoteur sur une question posée à cet égard, le fait

d'augmenter la hauteur de la butte, signifie également qu'il faut élargir l'espace nécessaire pour ériger cette dernière si elle est plus élevée, et par le fait même, éloigner l'axe routier des résidences.

- Si toutefois, un boisé imposant d'au moins 50 mètres était accepté en bordure des résidences, nous pourrions à la limite instaurer la piste cyclable à l'intérieur de ce boisé ce qui rendrait son accès et son environnement encore plus intéressant.
- On a demandé au promoteur si nous pouvions arriver un peu de biais avec le boulevard de la colline pour ainsi dégager une zone tampon plus acceptable pour les résidents du Carré Cluseau. Ce dernier nous a répondu qu'il ne pouvait pas, question de sécurité routière, et que les résidences de l'autre côté déjà existantes étaient trop rapprochées et que nous déplaçons le problème de l'autre côté de l'axe routier en tentant d'éliminer la problématique de notre côté.

Nous avons vérifié et les seules résidences existantes de l'autre côté actuellement sis à l'ouest du futur axe routier tout juste en bas du boulevard Bastien, sont situées à au moins 250 mètres de la cour du marché Métro (donc de la ligne des terrains des résidences).

De plus, d'autres secteurs de la ville ont des rues qui n'arrivent pas perpendiculairement à un autre axe routier (ex : rue de l'église – chemin quatre bourgeois / sortie du Vallon – boulevard du Versant Nord / Route du versant nord – chemin Ste Foy).

Autre point à considérer, la dernière maison du Carré Cluseau est située à environ 150 mètres du boulevard Bastien (soit l'équivalent en distance, du terrain de stationnement du marché Métro sis à cet endroit).

Si un nouveau parcours était proposé avec une zone tampon plus acceptable pour les résidents du Carré Cluseau cela signifierait que le Ministère des Transports et/ou la Ville de Québec, bénéficierait de 150 mètres pour aller joindre l'axe routier proposé au boulevard de la colline. À titre d'exemple, 25 mètres additionnels à la zone tampon prévue initialement pourrait être rattrapé à l'intérieur de ce 150 mètres à raison de 1 mètre à tous les 6 mètres (150/25). Ce qui avouons le, ne fait pas un angle à l'intersection très prononcé...

- Un terrain assez imposant où l'on retrouvait auparavant une station service est actuellement à vendre au coin boulevard de la Colline (à l'ouest) et le boulevard Bastien. Il n'y a plus rien sur ce terrain et ce dernier pourrait facilement être acquis et utilisé pour faciliter la jonction avec l'arrivée du nouvel axe routier même si ce dernier arrivait de biais.

## CONCLUSION

On nous demande si ce projet devrait être autorisé, personnellement je pense qu'il permettra d'éliminer la circulation dans les secteurs du Mesnil et du boulevard St-Jacques. Toutefois, pour utiliser cet axe routier 2 fois par jour, je suis persuadé qu'aux heures de pointes il n'y aura aucun changement. Au lieu d'être dans la congestion à la hauteur de l'autoroute de la capitale nous le serons plus au nord quelque part entre l'autoroute de la capitale et le boulevard Bastien. L'impact positif, se fera surtout sentir en dehors des heures de pointe.

Si j'ai bien compris le but du prolongement de cet axe routier, il est prévu principalement pour soulager la circulation déjà surchargée dans le secteur et qui est appelée à s'accroître par les futurs développements domiciliaires planifiés. Si l'on construit trop de logements, nous retrouverons le même problème de congestion qui affecte le secteur présentement.

Comme je l'ai dit depuis le début, tout comme les signataires de la pétition, les gens ne sont pas nécessairement pour ou contre le projet, mais **désirent que le tout soit fait dans le plus grand respect des citoyens.**

M. le président de l'assemblée qui a fait un travail remarquable et qui m'a énormément impressionné par son aplomb et sa franchise a répondu clairement et avec promptitude à une question posée par une dame à savoir « si l'être humain aurait une priorité dans ses délibérations ». M. Le président a répondu sans hésiter « je peux vous en donner la certitude, madame ». Je suis persuadé qu'il fera également passer le bien être des êtres humains et des résidents du secteur avant le développement domiciliaire et les entrées potentielles de taxes foncières additionnelles pour la Ville de Québec en instaurant des zones tampons efficaces et si possible plus d'espace de verdure entre les résidences et le futur axe routier.

Merci de m'avoir entendu!